

**Yves Fréchette**

Avocat  
Hydro-Québec - Affaires juridiques  
11<sup>e</sup> étage  
800, boul. de Maisonneuve Est  
Montréal (Québec) H2L 4M8  
Tél. : 514 289-2211, poste 6925  
C. élec. : frechette.yves@hydroquebec.com

***Par courriel seulement***

Le 31 mai 2023

M<sup>e</sup> Véronique Dubois, secrétaire  
Régie de l'énergie  
800, rue du Square Victoria  
41<sup>e</sup> étage, bureau 4125  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**OBJET :** Suivi administratif révisé – Décision D-2020-143 relative au remplacement des compensateurs statiques au poste de La Vérendrye  
Votre dossier : R-4125-2020  
Notre dossier : R060680 YF

---

Chère Consœur,

Comme suite à la décision D-2020-143 rendue le 29 octobre 2020, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») déposait le 31 mai 2022, auprès de la Régie de l'énergie (la « Régie »), une lettre de suivi administratif relative à la situation particulière du projet visant le remplacement des compensateurs statiques au poste de La Vérendrye (le « Projet »). Cette situation entraînait le transfert de la réalisation de certains travaux à un autre projet, ainsi qu'une réévaluation du coût du Projet.

Par la présente, le Transporteur donne suite à la décision D-2017-021<sup>1</sup>, selon laquelle ce dernier doit informer la Régie lorsqu'il constate, dans le cadre de la préparation de son rapport annuel, que le nouveau coût prévu d'un projet ayant déjà fait l'objet d'un suivi administratif est supérieur au coût indiqué dans celui-ci.

Ainsi, le Transporteur informe la Régie que la nouvelle prévision présentée aux pièces HQT-6, Document 1 et 1.1 du rapport annuel 2022 du Projet est maintenant 178,3 M\$, soit de 13,4 M\$ supérieure au coût révisé de 164,9 M\$ indiqué dans le suivi administratif du 31 mai 2022. Les écarts cumulatifs par rapport au montant initial de 163,7 M\$ autorisé par la Régie totalisent 14,6 M\$.

### ***Explication des écarts***

L'écart supplémentaire de 13,4 M\$ s'explique notamment par un retard des travaux impliquant un report de mises en service.

---

<sup>1</sup> Paragraphe 366.

Les écarts cumulatifs totalisant 14,6 M\$ découlent des éléments suivants :

- La réduction du coût (-5,7 M\$) découlant du transfert des travaux relatifs aux services auxiliaires du Projet à un nouveau projet de refonte des services auxiliaires et remplacement des inductances du poste la Vérendrye afin de regrouper tous les travaux relatifs aux services auxiliaires et ainsi faciliter leur réalisation.
- La réévaluation à la hausse des coûts du Projet (+20,3 M\$) provenant des éléments suivants :
  - Coûts plus élevés que prévu à la suite de l'octroi des contrats d'approvisionnement et à l'exécution des travaux dans un marché et conditions défavorables (pénurie de main-d'œuvre et de matières premières et mesures liées à la COVID-19).
  - Ajustement à la hausse des frais financiers en lien avec l'augmentation des coûts du Projet, ainsi qu'au report de mises en service d'une année, causé par un retard des travaux à la suite d'un événement Santé et Sécurité au Travail (accident de grue) lors de la construction du bâtiment.

Le tableau 1 présente le coût des travaux selon l'autorisation initiale, le coût révisé selon le suivi administratif du 31 mai 2022 (1) et la nouvelle prévision constatée dans la préparation du rapport annuel 2022 (2) ainsi que les écarts entre cette nouvelle prévision et le coût des travaux selon l'autorisation initiale.

**Tableau 1**  
**Coûts des travaux avant-projet et projet**  
**Remplacement des compensateurs statiques au poste de La Vérendrye**  
**(en milliers de dollars)**

|   | Autorisation initiale (D-2020-143) | Coût révisé (1)  | Prévision RA2022 (2) | Écarts          |
|---|------------------------------------|------------------|----------------------|-----------------|
| <b>Coûts de l'avant-projet</b>                | 1 818,3                            | 2 106,0          | 2 139,1              | 320,8           |
| <b>Sous-total</b>                             | <b>1 818,3</b>                     | <b>2 106,0</b>   | <b>2 139,1</b>       | <b>320,8</b>    |
| <b>Coûts du projet</b>                        |                                    |                  |                      |                 |
| Ingénierie, approvisionnement et construction | 148 271,4                          | 147 997,7        | 153 443,6            | 5 172,2         |
| Client  | 7 186,8                            | 7 239,2          | 7 796,1              | 609,3           |
| Frais financiers                              | 6 395,3                            | 7 532,5          | 14 891,4             | 8 496,1         |
| <b>Sous-total</b>                             | <b>161 853,5</b>                   | <b>162 769,5</b> | <b>176 131,2</b>     | <b>14 277,7</b> |
| <b>TOTAL</b>                                  | <b>163 671,8</b>                   | <b>164 875,4</b> | <b>178 270,3</b>     | <b>14 598,5</b> |

Les totaux et les écarts sont calculés à partir de données non arrondies.

Le Transporteur est disponible pour fournir les informations supplémentaires que la Régie jugerait utile de lui demander à l'égard de la présente.

Veillez recevoir, chère Consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*(s) Yves Fréchette*

Yves Fréchette